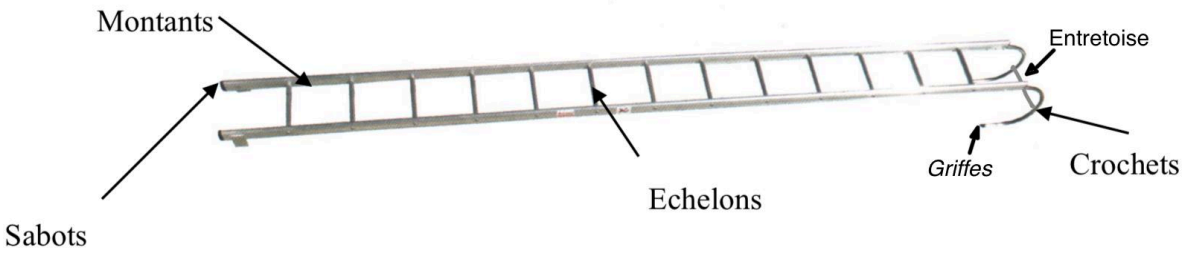
Les échelles

Réalisé par JSP4 TEYSSANDIER BUSSELL Lana

L'échelle à crochets :

L'échelle à crochets est destinée à effectuer des **reconnaissances**, des **sauvetages** lorsque les communications existantes sont impraticables (effondrement d'escaliers) ou lorsque les façades sont inaccessibles par l'échelle à coulisse et les MEA.
L'échelle à crochets permet aux SP de progresser en façade par l'extérieur, d'étage en étage, pour atteindre le niveau concerné.
Elle peut être utilisée pour prolonger une échelle à coulisse afin d'accéder à un niveau au délai du 2ème étage.

Nomenclature :



Elle fait 4m25 pour 8kg

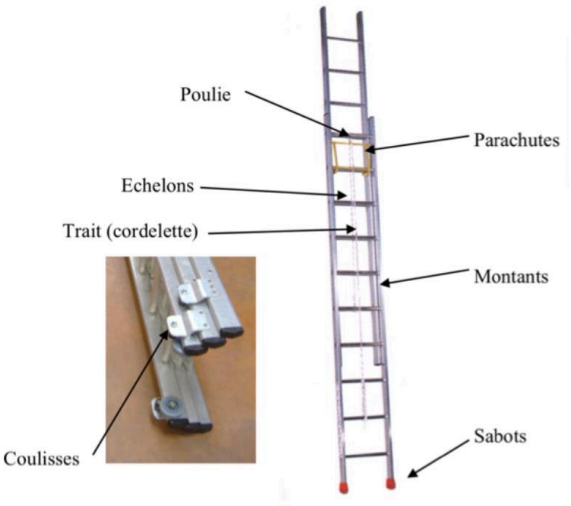
Précautions d'emploi : 🚨🚨🚨

Utilisation toujours seul
Elle supporte un SP et une victime (exceptionnellement)
Toujours être testée avant engagement.

L'échelle à coulisses 2-3 plans :

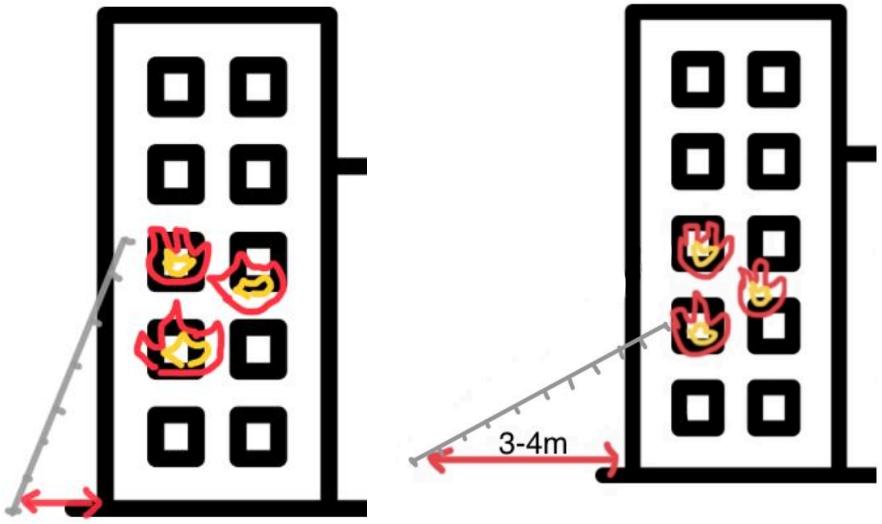
L'échelle à coulisses à deux plans a pour but de réaliser des sauvetages ou mises en sécurité et des reconnaissances.
Elle peut être utilisée pour la mise en place d'établissements, servir pour déterminer un itinéraire de repli et/ou un accès principal. Elle permet d'accéder au 1er et 2ème étage de certaines structures bâtimentaires ainsi que des toitures peu élevées.

Nomenclature :



5m maximum reployer et 9m minimum déployer, 33kg

L'itinéraire de secours est utilisé pour une extraction rapide de l'équipe engagée ou d'une victime face à un danger immédiat (risque thermique, effondrement). Il est utilisé lorsque l'itinéraire de repli est impraticable, trop complexe ou trop éloigné de la sortie au regard de l'urgence de la situation.



Pied d'échelle normal
⅕ de la longueur déployée +60cm

Pied d'échelle pour un itinéraire de secours
3m (3 pas) et après 1 m (1 pas) par étages



sauvetage d’une victime par un itinéraire de secours

Ordres:

« Équipier êtes vous prêt ? » « prêt »
« Attention pour épauler »
« Épauler »

Précaution d’emploi : 🚨🚨🚨

Toujours mettre le petit plan sur la façade (sauf itinéraire de secours),
Utilisation toujours à deux SP,
Ne pas raccorder l’établissement à la division avant que la LDV soit à l’étage demander.